

Mr Bricolage SA

I - Conventions réglementées conclues sur l'exercice 2012

Aucune convention, au sens de l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2012.

II - Conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012

Société Boucher Invest représenté par Monsieur Jean-François Boucher DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 novembre 2011	Mr Bricolage	Convention de mise à disposition d'un bureau de la société Mr Bricolage à la société Boucher Invest	2 416 euros HT par an (indexation 2012 comprise + électricité et charges communes)
Sadef (Colmar) (DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 décembre 2004)	Mr Bricolage	Caution solidaire de Mr Bricolage en garantie du paiement des loyers par SADEF au profit de la société IMECO (Bailleur) pour le point de vente de Colmar.	3 913 214 euros (restant du au 31/12/2012 = 698 807 euros)
SIMB (DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 mai 2007)	Mr Bricolage	Nantissement de 491 160 actions Mr. Bricolage détenues par la société SIMB	
BRICOLAGE 35 (DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2007)	Mr Bricolage	Souscription à une émission d'obligation convertible en action initiée par Bricolage 35	300.000 euros
Mr BOUCHER DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2008	Mr Bricolage	Intégration de Monsieur Boucher au nouveau contrat « Frais de santé » du Groupe Mr Bricolage, avec prise en charge à compter du 1er janvier 2009.	1 259,76 euros brut par an (avantage en nature)